



Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

6^{ème} Commission

N° CG-2009-5-6-5

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2010 EQUIPEMENTS RURAUX (C02) ELECTRIFICATION RURALE (C221)

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme qu'il vous est proposé d'affecter pour l'électrification rurale s'élèvent en 2010 à 220 000 €, les Crédits de Paiement s'élèvent pour leur part à 280 000 €, après intégration des nouvelles modalités portant sur les attributions des aides et leur versement.*

C221 – Aide à l'Électrification

Jusqu'en fin 2009, les crédits du Programme Départemental d'Aide à l'Électrification étaient réservés aux travaux de renforcement ou d'enfouissement des réseaux électriques des Communes desservies par la Régie Municipale de Neuf-Brisach et par le Syndicat Intercommunal d'Électrification (SIDEL) pour le secteur des 3 Frontières ainsi qu'à des projets de raccordement de bâtiments ou d'ouvrages agricoles (fermes, puits d'irrigation, hangars, sorties d'exploitation...) ou d'écarts particuliers.

1. Bilan 2009

Pour le programme principal, le montant des prises en considération par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, s'est élevé à 192 285 € pour quatre opérations, montant totalement programmé à ce jour par la Commission Permanente.

Pour mémoire, le montant des subventions du Fonds d'Aide aux Charges d'Électrification (FACE) affectées par le Conseil Général s'est élevé pour sa part à 265 200 €, y compris la dotation « fils nus » affectable au SIDEL pour la première fois cette année.

Pour les opérations dites au "coup par coup", au nombre de vingt et une, 125 278 € ont été engagés en Commission Permanente au 6 novembre 2009, à comparer à 130 000 € de dotation pour cette action spécifique ; il faut toutefois noter que toutes les demandes arrivées complètes à la mi-octobre n'ont pas pu trouver place dans cette enveloppe et seront donc encore à considérer en 2010 selon les règles 2009 ; il s'agit de dessertes de puits d'irrigation pour un enjeu financier de l'ordre de 30 000 €.

Le cumul des Autorisations de Programme (AP) ainsi globalement mobilisées s'élève à 317 563 €, au 25 octobre 2009.

La consommation des crédits de paiement en 2009 s'est stabilisée, conformément aux prévisions initiales. En effet, les paiements cumulés sur les deux rubriques s'élevaient mi-octobre à 186 553 €, dont 70 815 € pour les opérations au "coup par coup", à comparer à une dotation globale pour 2009 de 250 000 €.

2. Perspectives 2010

Compte tenu de la révision des aides en matière d'électrification, tant pour les Communes que pour les opérations « au coup par coup » (cf rapport spécifique), les besoins seraient révisés à la baisse par rapport aux années précédentes.

C'est ainsi que pour 2010 une AP de 160 000 €, ainsi que des Crédits de Paiement (CP) de 200 000 €, sont proposés pour honorer le Programme Départemental d'Aide à l'Électrification aux Communes ainsi que le complément départemental, au titre du Programme financé par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

Par ailleurs, une AP de 60 000 € et des CP de 80 000 € sont proposés au Budget Primitif 2010 pour les opérations d'Aide à l'Électrification dites "au coup par coup", étant précisé que 30 000 € d'AP seraient affectés à la régularisation d'opérations 2009, selon les règles en vigueur au moment de la demande, antérieure au 31 octobre 2009.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des AP et des CP, pour les programmes d'investissement en matière d'Équipements Ruraux 2010, les montants suivants :

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
Aide à l'Électrification (Communes)	160 000 €	200 000 €
Aide à l'Électrification :		
Opérations au "coup par coup" :		
- engagements antérieurs	0 €	30 000 €
- selon règles 2009	30 000 €	30 000 €
- nouvelles règles 2010	30 000 €	20 000 €
TOTAL	220 000 €	280 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie pour le Programme d'Aide à l'Électrification (Communes).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER